

Michel Lozato

Agrégé d'économie et de gestion

Pascal Nicolle

Agrégé d'économie et de gestion

Gestion des investissements et de l'information financière

Corrigés

Processus 4 et 5

10^e édition

DUNOD

Tout le catalogue sur
www.dunod.com



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du

droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, Paris, 2015

ISBN 978-2-10-072978-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

TABLE DES MATIÈRES

1 - L'acquisition des immobilisations	1
1. Entreprise Céry : distinctions entre charges et immobilisations	1
2. Entreprise Beretta : distinction entre charges et immobilisations	2
3. Entreprise MÉRIL : crédit-bail	3
4. Société Dario : immobilisations corporelles	5
5. Entreprise Bouvier : immobilisations incorporelles et corporelles	7
6. Société Compo : méthodes des composants	9
7. Société Bonneval : acquisitions de titres	10
8. SARL Gaumont : acquisitions d'un fonds de commerce	11
8. Entreprise Koné : immobilisations diverses et crédit-bail	12
9. Société Gamma : avances et acomptes sur immobilisations	14
10. Entreprise Schlum : immobilisation acquise en devises	14
11. Entreprise Manuel : ensemble immobilier	15
2 – La production des immobilisations	16
1. Entreprise Degat : production d'immobilisation corporelle	16
2. Entreprise Patry : production de logiciels à usage interne	17
3. SARL Clarisse : production d'une immobilisation corporelle	17
4. Société LGP : production de logiciels	18
5. SA Terrail : acquisition et production d'immobilisations corporelles	20
6. Entreprise Colbert : construction d'un immeuble	21
7. SARL Tempo : acquisition et production de logiciels	22
3 - L'amortissement des immobilisations	23
1. Entreprise Cardo : gestion des immobilisations	23
2. Société Dervis : unités de temps ou unités d'œuvre	24
3. Société Kanté : base d'amortissement	25
4. Société Joris : frais d'acquisition et base amortissable	26
5. VéloPassions : amortissement d'un cyclomoteur	28
6. Société CAB : amortissement d'un matériel	29
7. Entreprise GMM : amortissement d'un logiciel	30
8. Société Mécanix : modification du plan d'amortissement	32
9. Société Doré : composants de 1 ^{re} catégorie	33
10. Société Jarry : composants de 2 ^e catégorie	34
11. Société GST : remplacement d'un composant	35
12. SA Expert : comptabilisation des amortissements	36
13. Entreprise Ari : recherche de taux et de durée – tableau des amortissements	38
14. Ets Glénan : amortissements – extrait du bilan	39

4 - La dépréciation des immobilisations	40
1. Entreprise Berlioz : analyse de dépréciation pour des immobilisations	40
2. SA Gamet : tests de dépréciation et conséquences comptables	41
3. SARL Pic : principes d'évaluation d'une dépréciation	42
4. Entreprise Després : dépréciation d'immobilisations diverses	43
5. Société Lomé : dépréciation d'une installation technique	44
6. Établissements Ratier : dépréciation d'un ensemble immobilier	45
7. Société Berdi : dépréciation des titres	46
8. Entreprise Sako : utilisation d'un tableur	47
9. Entreprise Valais : valeur actuelle et dépréciation de titres	49
10. SPI : révision des comptes relatifs aux titres	50
5 – La cession des immobilisations	52
1. Garage Armand : cessions d'immobilisations diverses	52
2. Société Gély : cession de titres immobilisés	53
3. Entreprise Martin : cession d'une immobilisation amortissable	55
4. SA Bechar : cessions d'immobilisations et TVA	57
5. Société Tardy : cession de logiciels	58
6. SA Anton : remplacement d'une immobilisation	59
7. Ets MLD : cession d'une immobilisation avec composant	61
8. Entreprise Géro : incidences dans les comptes annuels	62
6 - La rentabilité économique des investissements	65
1. Entreprise Chabert : flux nets de trésorerie et critères de choix	65
2. Plastibacs : investissements de remplacement	68
3. SA Parfum du Nord : nouvelle unité de production	69
4. SA Pâtisseries normandes : développement de l'activité	71
5. Entreprise Marivaux : flux nets de trésorerie - B.F.R. – valeur résiduelle	72
6. Club-Vacances : critères de choix d'investissement	76
7. SA De Maria : investissement en avenir incertain	78
7 - Les principes généraux de l'inventaire	79
1. Entreprise Noria : exercice comptable et date de clôture	79
2. Cabinet Mottet : principes comptables et travaux d'inventaire	79
3. SA Utrillo : choix d'une valeur actuelle	80
4. SARL Pierre : évaluation des actifs à la clôture	81
5. SARL Diaby : évaluation du stock de marchandises	81
6. Ets Moncassin : stocks d'emballages récupérables	82
7. Ets Godot : inventaire des comptes clients	83
8 - Le traitement comptable des actifs circulants à la clôture de l'exercice	84
1. Entreprise MCD : actifs circulants et travaux d'inventaire	84
2. SA Vergnot : ajustement des comptes de stocks	85
3. SARL Médard : évaluation des stocks	86
4. Entreprise Farina : stocks, consommation et production	88
5. Société Ballanda : traitement des créances clients à l'inventaire	90
6. SA Zénon : traitements des créances clients à l'inventaire	91
7. Société A.M.O. : gestion de créances douteuses	92
8. SARL Crabot : créances et dettes en monnaies étrangères	94

9. Société Jamet : créances et dettes en monnaies étrangères	96
10. Société Vanon : V.M.P. – ajustement de dépréciations	98
11. Société Gélinas : V.M.P. – ajustement de dépréciations	98
12. Société Désiré : V.M.P. et titres de participation	99
13. Entreprise Diabaté : exercice de synthèse	101
14. Entreprise Robert : exercice de synthèse	103
9 - Les provisions pour risques et charges	107
1. SA Fontaine : distinction entre les types de passif	107
2. Bio-Grément : constitution de provisions	108
2. SARL Marcadet : provisions pour litiges	109
3. Ets Limeil : provision pour dépenses d'entretien	111
4. Société Lafleur : provisions diverses	113
5. EIRL Ambiance : provisions diverses	114
10 - Le rattachement des charges et des produits au résultat de l'exercice	116
1. SA Roy : ajustement de charges et de produits	116
2. Entreprise MegaAlim : ristournes à accorder	118
3. Ets Morel : régularisation d'inventaire sur opération de crédit-bail	119
4. SA GMD : congés à payer et participation des salariés	119
5. SNC Péri : comptabilisation de la participation	120
6. Société Rénov'Bat : intéressement	122
7. SA Mélody : frais de recherche et développement	123
8. Entreprise Marane : activation de charges	124
9. SA Tran : frais d'établissement, développement et brevets	126
10. Société B.L.M. : subvention d'investissement	128
11. SA DDP : cession et subvention d'investissement	130
11 - Les comptes annuels	131
1. Société Paris : bilan et compte de résultat – logiciel de comptabilité	131
2. SA Kolt : travaux d'inventaire et comptes annuels	133
3. Ets Carpeaux : tableaux de l'annexe	139
4. SNC Hermé : éléments de l'annexe	142
5. SARL Junon : établissement de l'annexe	144
12 - L'affectation du résultat	145
1. SARL Parmaldi : affectation du résultat	145
2. SARL Jura Top : affectation du résultat	146
3. SNC Beaupré : affectation du résultat	147
4. Parabois : société nouvellement créée	147
5. SA Golet : actions partiellement libérées	148
6. SA Rateau : affectation du résultat avec simulation du dividende	150
7. SA Perrin : maximisation du dividende	151
8. SARL Garabé : imputation de pertes	152
9. SA Coret : distributions de réserves	154
10. Mélo : affectation du résultat d'une entreprise individuelle	155

13 - La consolidation des comptes	156
1. Groupes divers : analyse de participations	156
2. Groupe Alpha : organigramme du groupe	158
3. Groupe Moderne : périmètre et méthodes de consolidation	158
4. Société Franc-Mateo : périmètre et méthodes de consolidation	159
5. Groupe Agro-Alim : contrôle et méthodes de consolidation	160
6. Groupe Pasquier : contrôle et méthodes de consolidation	160
7. Groupe Grégor : consolidation et retraitements	161
8. Groupe Marolles : consolidation et retraitements	162
14 - L'analyse fonctionnelle du bilan	164
1. Entreprise Relais : bilan fonctionnel et valeurs structurelles du bilan	164
2. SA Terrail : bilan fonctionnel – valeurs structurelles – comparaisons	165
3. SARL Poux : équilibre financier – retraitements	168
4. SA Redon : valeurs structurelles sans bilan fonctionnel	170
5. Entreprise Bois : valeurs structurelles du bilan	171
6. Société TLMB : analyse du bilan fonctionnel – valeurs structurelles – ratios	172
7. Entreprise Clichy : analyse des valeurs structurelles	173
15 - L'analyse fonctionnelle du compte de résultat	175
1. Entreprise Claret : SIG et CAF	175
2. SA PerfoPlus : SIG – évolution dans le temps	177
3. Entreprise Bardel : SIG et CAF	179
4. Société Glambin : des SIG PCG vers les SIG retraités	181
5. SNC Belon : SIG et ratios	184
6. SARL Millet : évolution des SIG	186
7. Société VaVite : SIG – détermination et interprétation	186
16 - Le tableau de financement du plan comptable général	189
1. Société Rigo : commentaire d'un tableau de financement	189
2. SA Garbo : élaboration d'un tableau de financement	190
3. SARL Blanco : construction et analyse du tableau de financement	193
4. SA Fembal : tableau de financement et diagnostic financier	197
5. SA Claudel : du bilan fonctionnel au tableau de financement	201
17 - Le diagnostic financier	205
1. Société Hulot : diagnostic financier	205
2. SA Germain : analyse fonctionnelle et diagnostic	208
3. SA Colmar : diagnostic financier	210
4. Groupe Vétipius: trésorerie et diagnostic financier	215

1

L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

1. Entreprise Céry : distinction entre charges et immobilisations

• Opération 1 : Achat d'un fonds de commerce

	Immobilisation	Charge	Comptes
Eléments incorporels			207
Matériel d'exploitation			215
Agencements divers			2181
Marchandises destinées à la revente ⁽¹⁾			370
Frais d'acte et honoraires ⁽²⁾			622 ou 207
Droits d'enregistrement ⁽²⁾			635 ou 207

⁽¹⁾ Dans le cas présent, les marchandises ne sont ni des immobilisations ni des charges. Elles seront inscrites dans les actifs circulants de l'entreprise.

⁽²⁾ Sur option, l'entreprise peut choisir de les inscrire dans les charges de l'exercice (622 et 635) ou de les rattacher au coût d'acquisition de l'immobilisation concernée (ici le fonds de commerce (compte 207))

Les charges pèsent en totalité sur le résultat de l'exercice 20N (frais d'acte et honoraires, droits d'enregistrement si option dans ce sens).

Par contre, le coût du matériel et des agencements sera, du fait de l'amortissement, réparti sur le résultat de chaque exercice comptable inclus dans la durée d'utilisation de ces biens.

Les éléments incorporels et les marchandises sont des actifs non amortissables.

• Opération 2 : Réalisation d'une campagne publicitaire

Les frais de publicité doivent être analysés différemment selon qu'ils sont liés à un produit (ou à une gamme de produits) nouveaux ou non ou qu'ils sont liés à l'ouverture d'un premier établissement ou à une introduction en bourse :

- dans le premier cas, ils doivent être comptabilisés dans les charges de l'exercice ;
- dans le second, ils peuvent être comptabilisés en charges ou comme des frais d'établissement (compte 201) **au choix de l'entreprise**. Le PCG précise tout de même que la méthode préférentielle est l'inscription dans les charges.

Ici, cette opération a pour objet de faire connaître les produits de l'entreprise. Elle constitue donc une charge de l'exercice qui sera inscrite dans le compte 623 « Publicité, publications et relations publiques ».

• Opération 3 : Location d'un magasin dans la zone commerciale

	Immobilisation	Charge	Comptes
Droit au bail			206
Loyer			613
Dépôt de garantie			275

Le droit au bail et les dépôts et cautionnements sont des immobilisations non amortissables. Le loyer est une charge qui pèsera en totalité sur le résultat de l'exercice 20N.

• Opération 4 : Aménagement du magasin

	Immobilisation	Charge	Comptes
Confection et mise en place de rayonnages neufs			2181
Peinture des murs intérieurs du magasin			2181
Réparation de l'installation électrique			615
Achat de meubles d'exposition			2181
Mise en place de la nouvelle enseigne			2181

Le PCG précise (dans son article 442/21) que les installations générales, agencements et aménagements divers réalisés sur des immobilisations dont elle n'est pas propriétaire (c'est le cas ici) sont enregistrées dans le compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers ». Leur coût pèsera sur le résultat des exercices concernés par l'amortissement.

La réparation de l'installation électrique sera comptabilisée comme une charge car elle assure seulement le maintien du bien dans un état normal d'utilisation. Cette charge pèsera en totalité sur le résultat de l'exercice 20N.

• Opération 5 : Formation du personnel

Cette opération constitue une charge pour l'entreprise (compte 648 « Autres charges de personnel »). Elle pèsera sur le résultat de l'exercice 20N.

• Opération 6 : Marques

La marque KidPlus a été développée en interne. Elle ne peut donc être inscrite dans les immobilisations incorporelles de l'entreprise car elle n'est pas séparable des activités de l'entreprise (non identifiable). Les dépenses engagées restent donc inscrites dans les comptes de charge par nature et pèseront sur le résultat de l'exercice 20N.

Pour la marque Prix-Mini, le caractère identifiable est vérifié puisqu'elle a été acquise. Elle doit donc être inscrite dans les immobilisations incorporelles de l'entreprise. Son coût ne pèsera pas sur le résultat de l'exercice 20N. Le PCG précise que les marques acquises ne peuvent en principe pas être amorties (voir chapitre 3).

2. Entreprise Beretta : distinction entre charges et immobilisations

1) Facture 658 (trouçonneuses)

Cette facture correspond à l'acquisition de matériels qui constituent des immobilisations. En application des règles du PCG, le coût d'acquisition correspond à son **prix d'achat, déduction faite des réductions commerciales et des réductions financières**.

Journal : OD (Opérations diverses)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
10/10/20N	2155	Outillages industriels	Facture 658 Brico+	1 920,60	
	44562	TVA déd. s/Immob.		384,12	
	404	Fournisseurs d'immob.			2 304.72

2) Facture 675 (coupes-branches)

Cette facture correspond à l'acquisition de matériels qui constituent des immobilisations. Cependant, compte tenu de la faible valeur unitaire de ces matériels ($500 / 5 = 100$ € HT) inférieure à 500 € HT, il est possible de les comptabiliser comme des charges. De ce fait, la charge sera comptabilisée pour le montant du net commercial (prix d'achat – réductions commerciales) et **l'escompte constitue un produit financier**.

Journal : OD (Opérations diverses)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
15/10/20N	6063	Achats non stockés	Facture 675 Brico+	475,00	
	4456	TVA déd. s/ABS		92,15	
	765	Escomptes obtenus			14,25
	401	Fournisseur Brico+			552,90

3. Entreprise Méril : crédit-bail

1) Note interne

Entreprise Méril	
Note interne en date du (à préciser)	
Emetteur : Le collaborateur chargé de l'étude <i>(identité, fonction, coordonnées à préciser)</i>	Destinataire(s) : Le dirigeant <i>(identité, fonction, coordonnées à préciser)</i>
Objet : Les caractéristiques du contrat de crédit-bail	
Pièces jointes : Néant	
Caractéristiques du contrat Le crédit-bail est une opération de location de biens donnant la faculté au locataire d'en acquérir tout ou partie moyennant une prime convenue à l'avance tenant compte des versements effectués au titre de loyers. Sur le plan juridique, le contrat de crédit-bail se décompose en 2 parties : - un contrat de location du bien moyennant le paiement d'une redevance ; - une promesse de vente du bien contre le paiement d'un prix convenu qui tient compte des redevances versées. Sur le plan économique, c'est un moyen de financement des actifs de l'entreprise.	
Aspects comptables Dans un premier temps, l'entreprise n'est pas propriétaire du bien. Les redevances constituent des charges de l'exercice. À l'expiration du contrat, l'entreprise peut décider : - de restituer le bien ; - de prolonger le contrat ; - de lever l'option d'achat. Elle devient alors propriétaire de ce bien qu'elle inscrit alors dans ses actifs immobilisés au prix convenu dans le contrat.	
Avantages et inconvénients On peut relever les avantages suivants : • L'entreprise n'est pas obligée de réunir les fonds nécessaires au moment de la mise à disposition du bien. Il n'est donc pas nécessaire de « convaincre » un banquier ou des associés. • Le crédit-bail permet de financer l'intégralité de l'investissement ce qui, le plus souvent, n'est pas le cas de l'emprunt qui oblige à un financement partiel sur fonds propres. • L'investissement est financé par les redevances, avec un échelonnement dans le temps. • La structure financière du bilan n'est pas modifiée : ni inscription à l'actif (immobilisation), ni inscription au passif (dette financière). • Le crédit-bail permet à une entreprise qui utilise des biens dont l'obsolescence est rapide de les renouveler plus rapidement et plus facilement.	



- Sur le plan administratif, le suivi d'une opération de crédit-bail est moins exigeant que celui d'un bien acquis grâce à un emprunt (constitution du dossier, suivi des amortissements, ...).
- Les loyers incluent parfois la maintenance et l'entretien des biens concernés. L'inconvénient principal est constitué par le coût du crédit-bail qui est plus élevé. Ceci doit être relativisé car le coût du crédit-bail doit être appréhendé en mesurant ce qu'il est censé couvrir pour l'entreprise : l'amortissement du bien, le coût de l'argent investi, le coût du service rendu. La comparaison doit être faite en termes de taux de revient avec une autre formule de financement.

2) Comptabilisation des 2 premières redevances de l'exercice 20N

Journal : BA (Banque)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
1/1/20N	612	Redevances crédit-bail	1 ^{ère} redev. machine	2 000,00	
	275	Dépôts et caut. versés		4 000,00	
	44566	TVA déd. s/ABS		⁽¹⁾ 400,00	
	512	Banque			6 400,00
1/2/20N	612	Redevances crédit-bail	2 ^{ème} redev. machine	2 000,00	
	44566	TVA déd. s/ABS		400,00	
	512	Banque			2 400,00

⁽¹⁾ 2 000 x 20 %

Les redevances sont des charges de l'exercice. Le dépôt de garantie constitue une immobilisation financière.

3) Expiration du contrat

- L'entreprise lève l'option d'achat

Le dépôt de garantie est déduit du montant à payer.

Journal : BA (Banque)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
1/1/20N+4	2154	Matériel industriel	Levée d'option	5 000,00	
	44562	TVA déd. s/immob.		⁽¹⁾ 1 000,00	
	275	Dépôts et caut. versés			4 000,00
	512	Banque			2 000,00

⁽¹⁾ 5 000 x 20 %

Le bien est inscrit dans les actifs immobilisés de l'entreprise pour un coût d'acquisition égal au prix de la levée d'option. Il sera ensuite amorti sur sa durée d'utilisation.

- L'entreprise restitue le bien

Le dépôt de garantie est, en principe, restitué.

Journal : BA (Banque)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
1/1/20N+4	512	Banque	Restitution dépôt	4 000,00	
	275	Dépôts et caut. versés			4 000,00

Remarque

Si le contrat est prolongé, de nouvelles redevances (montant réajusté) seront à comptabiliser.

4. Société Dario : immobilisations corporelles

• Opération du 5 juin

Il s'agit d'un acompte versé pour la commande d'une immobilisation corporelle.

Journal : BA (Banque)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
5/6/20N	238	Avces et acptes sur comm. immob. corp.	Acpte véhicule de tourisme	2 000,00	
	512	Banque			2 000,00

• Opération du 10 juin

Le coût d'acquisition de cet ensemble immobilier est égal à :

- prix du terrain : 30 000 €
- prix du bâtiment : 95 000 €

Les droits de mutation et les honoraires doivent être comptabilisés en charges de l'exercice (procédures comptables de l'entreprise).

Journal : OD (Opérations diverses)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
10/6/20N	211	Terrains	Acquisition	30 000,00	
	213	Constructions	ensemble immobilier	95 000,00	
	6354	Droits d'enr. et timbre		13 680,00	
	6226	Honoraires		2 415,00	
	44566	TVA déd. s/ABS		⁽¹⁾ 483,00	
	404	Fournisseurs d'immob.			141 578,00

⁽¹⁾ 2 415 x 20 %

Le 12 juin, le compte 404 est soldé par le crédit du compte banque (journal de banque).

• Opération du 15 juin

Le coût d'acquisition de ces machines est égal à :

Prix d'achat hors taxes	45 620 €
Frais d'installation et de montage	3 812 €
Frais de transport	1 000 €
Coût d'acquisition	50 432 €

Journal : OD (Opérations diverses)					
Date	Comptes		Libellé	Débit	Crédit
15/6/20N	2154	Matériels industriels	Facture 655 Mériril	50 432,00	
	44562	TVA déd. s/ immob.		10 086,40	
	404	Fournisseurs d'immob.			60 518,40